

commune de Petit-Enghien figurant au cadastre pour une contenance de 12 ares 20 centiares, sous les n° 218 d et e et 218 l à t, section D, est distraite de cette commune et réunie au territoire de la ville d'Enghien.

Cette partie est entourée d'un liséré bleu, au plan annexé à la présente loi.

Art. 2. La ville d'Enghien payera une indemnité de deux mille francs (fr. 2,000) à la commune de Petit-Enghien, qui ne sera soumise à aucune charge.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. DELCOUR.)

76. — 15 MARS 1876. — LOI établissant une nouvelle délimitation des communes de Binche et de Battignies (1). (Monit. du 16 mars 1876.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. La partie du territoire de la commune de Battignies située entre la chaussée de Binche à Charleroi, le chemin de fer du centre et le sentier de la Pomme, est distraite de cette commune et réunie au territoire de la ville de Binche, qui comprendra ces voies de communication.

La ligne séparative des deux communes est indiquée par un liséré bleu au plan annexé à la présente loi.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. DELCOUR.)

tion. Séance du 17 février 1875, p. 485.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 6 mars 1876, p. 24.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 9 mars 1876, p. 100.

(1) Session de 1875-1876.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 18 janvier 1876, p. 79-80. — Rapport. Séance du 26 janvier, p. 85.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 27 janvier 1876, p. 350.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 6 mars 1876, p. 24.

77. — 15 MARS 1876. — LOI portant érection de la commune de Houdemont (2). (Monit. du 16 mars 1876.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La section de Houdemont est séparée de la commune de Rulles, province de Luxembourg, et érigée en commune distincte, sous le nom de Houdemont.

La limite séparative des deux communes est indiquée, au plan annexé à la présente loi, par un liséré rouge, sous les lettres A, B, C, D, E.

Art. 2. Le nombre de conseillers à élire dans ces communes sera déterminé par l'arrêté royal fixant le chiffre de leur population.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. DELCOUR.)

78. — 15 MARS 1876. — Arrêté royal par lequel est nommé chevalier de l'ordre de Léopold le sieur Van Boom (G.), chef de bureau à l'administration centrale du département de la guerre. (Monit. du 17 mars 1876.)

79. — 15 MARS 1875. — Liste des brevets (n° 367 à 487) délivrés par arrêtés ministériels de cette date. (Monit. du 19 mars 1876.)

80. — 15 MARS 1876. — Arrêté mi-

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 9 mars 1876, p. 100-101.

(2) Session de 1875-1876.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 18 janvier 1876, p. 81. — Rapport. Séance du 17 février, p. 131.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance du 18 février 1876, p. 301-302. — Adoption. Séance du 22 février, p. 303.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 7 mars 1876, p. 24.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 9 mars 1876, p. 101.